

COTISATIONS ET DONS 2023

PRÉSENTATION

Le Musée maritime fluvial et portuaire de Rouen est une association culturelle d'intérêt général, à but non lucratif, loi 1901, créée en 1980.

Les cotisations et les dons permettent au Musée de réaliser ses projets et d'étendre sa notoriété.

Une grande participation de bénévoles nous est nécessaire et vous pouvez nous rejoindre dans cette perspective.

LES COTISATIONS

Leur montant reste inchangé pour l'année 2023.

En adhérant à l'association du Musée vous bénéficiez des privilèges suivants :

- L'invitation aux inaugurations des expositions temporaires et aux conférences.
- Un reçu de cotisation, déductible d'impôts.

LES DONS

Nous rappelons que les dons aux associations loi 1901, sont déductibles d'impôt par les articles 200 et 238 bis du Code général des impôts à la hauteur de 60 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un reçu est adressé aux généreux donateurs.

Nous vous remercions d'adresser votre règlement, accompagné du présent bulletin dûment rempli.

NOS PROJETS EN 2023

- Des conférences mensuelles sur un sujet maritime
- La lettre du musée paraîtra tous les trois mois.
- Participation à la grande fête de l'Armada



- Mise en place d'un escape game avec le soutien de la Métropole de Rouen
- Expo temporaire : Conrad et gens de mer



Quai Emile Duchemin - Hangar 13
76 000 Rouen

Association Loi 1901 – Fondée en 1980

Siret 392 799 870 00028
Code APE 9102 z



Coupon détachable à remplir lisiblement et à retourner au Musée maritime fluvial et portuaire de Rouen.

COTISATION 2023

- Etudiant 15 €
 Personne physique 50 €
 Personne morale 180 €

Nom :

Prénom :

Entreprise où institution :

Secteur d'activité :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Site internet :



DON DE SOUTIEN

- Montant

Pour les règlements par chèque bancaire ou postal, veuillez libeller à l'ordre du "Musée maritime de Rouen".

Nous vous remercions par avance de votre soutien.

